

Monsieur



Je vous écris cela par un exprès et vous  
sup. de rendre l'encluse a M. et M<sup>e</sup> en  
procureur la réponse selon vos punctualités  
accoutumées et de la faire le requiert.

Aus l'honneur d'aujourd'hui de faire la reconnaissance  
a la d. S. lorsque estoit a l'anis a deux  
ou 3 heures d'icy mais la marée contraire  
m'ayant empêché de pouvoir aborder au  
bateau devant la minuit et ayant eu  
audience a l'instant même j'y fus  
entré et ord. de m'en retourner à l'obéissance  
mais non sans regret pour n'avoir eu le  
temps de voir et de vous entretenir  
un peu, comme j'avois fort désiré tant pour  
recevoir de vos prudences les conseils que  
me sont nécessaires pour ma conduite. Je vous  
salue avec vos sentiments pour tout l'air de la sept

Hug. 37.



des terres que v<sup>o</sup>. ay proposé car en la  
conjonction des affaires se né scait  
personne qui y peut proceder avec plus  
de soubtils et faire de meilleurs coups  
q<sup>u'</sup> v<sup>o</sup>. ou se vous sup<sup>l</sup>. de nouveau s'y  
penser et me donner occasion de vous  
servir qui est la chose du monde q<sup>u'</sup> ie  
desire le plus.

Je demure v<sup>o</sup>. loys Monsieur avec des  
remerciem<sup>ts</sup>. touchant ce quil v<sup>o</sup>. a plu de  
m'excuser pour ma Comp<sup>te</sup>. et en attendre l'  
effect avec patience sans v<sup>o</sup>. en importuner  
d'aucunage si ce n'estoit qu'ils s'effoient sur  
tous les jours de plus en plus par la  
fuite des soldats, le long mes officiers ni  
excusent ces gens me disant de ne  
savourer de quel saint se ralloumande  
commande pour estre sauvez en cas de  
morte, com<sup>me</sup> on les menoit tous les



rieurs ou à cela amies, et q<sup>z</sup> les poules  
 qui fournissent quelques œufs à ma  
 cuisine sont mangées par les troupes amies  
 ou ennemies, de v<sup>o</sup>. Laquelle a pensé en quel  
 état sera v<sup>o</sup> petit valet. Mais si v<sup>o</sup>  
 ne voyez point le temps opportun pour  
 recevoir mes supplications ~~pour~~ pour ce succès  
 je vous sup<sup>plie</sup> au moins d'obtenir un acte de  
 M<sup>o</sup>. A. abrégé les terres q<sup>z</sup> entre trois lieues  
 me soient faites pour en cas de mort, vous  
 affectant sur mon honneur d'aussi près en  
 le milieu entre les vallées q<sup>z</sup> j'ai en  
 Châtenay ou Bachelier et un valet co  
 un jardinier - q<sup>z</sup> le mort de Brissaut est et  
 en soit et feroit passer mortel en la  
 Comp<sup>te</sup> et à tel acte pourroit être de 10, ou 12  
 lieues, rendirait fort satisfait, et ainsi si  
 ne pourroit être affecté q<sup>z</sup> v<sup>o</sup>. excusez ma  
 importunité et croiez que suis

Pour l'1<sup>er</sup> d'oct. au 2<sup>e</sup> de 1711.  
 Le 19 de Juin 1711

Monsieur de V<sup>o</sup>. Mes supplications et mes requêtes serviteurs



De Pollot



*[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Vertical handwritten notes on the right margin]*

